

Loi nationale sur l'habitation

dont parlait le parti conservateur dans son programme électoral sur l'habitation.

Je tiens à préciser, monsieur l'Orateur, qu'une telle somme dépasse largement celle offerte jusqu'ici à cette fin par aucun gouvernement et, de fait, elle dépasse largement les montants réclamés jusqu'ici en un an par toutes les provinces aux fins de remembrement foncier. J'espère que l'opposition, au lieu de s'en tenir à un montant reconnaîtra l'excellence du programme. Nous pourrions alors encourager les municipalités et les provinces à s'en prévaloir pleinement ou à prouver qu'en réalité ce montant est insuffisant. En pareil cas, il nous faudra simplement chercher à l'augmenter.

La disposition relative au remembrement foncier n'est qu'une solution partielle au prix des terrains, à la question de l'aménagement et de la mise en marché de terrains viabilisés. Lors de la conférence fédérale-provinciale, nous avons discuté de la question des terrains à l'occasion de l'étude d'une proposition que j'ai faite et que les provinces ont acceptées: le Canada a besoin d'une stratégie foncière complète et détaillée orientée vers la question d'une politique foncière et de logement.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux considèrent quatre sujets comme prioritaires. C'est ce que j'ai proposé lors de la conférence fédérale-provinciale et que l'on a accepté. En premier lieu, le niveau et la répartition de l'investissement public fédéral et provincial en matière de terrains et de services. Que les trois paliers du gouvernement s'entendent sur le niveau des dépenses nécessaires pour diriger une attaque concertée contre le problème du prix de l'aménagement des terrains.

Puis, il y a les objectifs et les principes directeurs régissant le remembrement et l'aménagement des terrains publics. Il est illogique d'utiliser les fonds et l'appui du public pour nous livrer à la spéculation foncière. Les achats de terrains doivent avoir un but, viser la bonne planification communautaire et intervenir efficacement sur le marché foncier pour modifier le prix des terrains sur le marché en question.

Viennent ensuite les moyens de coordonner les activités fédérales, provinciales et municipales orientées vers la modération du prix des terrains sur le marché individuel. Si nous voulons lancer une attaque concertée contre le problème des terrains, elle devra impliquer les trois paliers du gouvernement, pour des raisons évidentes. Nous devons mettre au point des moyens plus efficaces pour coordonner les activités entre ces trois paliers.

Enfin, les effets des impôts fédéraux, provinciaux et municipaux sur le prix et la disponibilité de terrains. C'est certes là une question très importante et j'ai invité les autres paliers de gouvernement à s'adresser à moi à ce sujet. Je crois que l'engagement que prend le gouvernement fédéral dans cette mesure son engagement sous l'angle du budget, de même que celui qu'il a pris envers les autres paliers de gouvernement en leur manifestant son désir de mettre au point un programme coordonné sont, de fait, des facteurs importants à la base de cette question de prix des terrains.

Je traiterai maintenant d'un troisième élément du bill C-133. Je crois à la propriété domiciliaire, mais de toute évidence, elle est souvent interdite aux familles à revenus faibles ou modiques. Nous devons nous attaquer à ce problème. Néanmoins, moyennant une certaine aide, plusieurs familles à faible revenu pourront s'acheter une demeure. Le projet de loi actuel renferme des dispositions prévoyant ce genre d'aide.

[M. Basford.]

Dans le cadre du programme d'aide à l'acquisition d'une maison, l'aide offerte à une famille dépend du revenu familial et peut être remise de trois façons: en réduisant le taux d'intérêt de l'hypothèque, en prolongeant la période de remboursement de l'hypothèque, et en octroyant une somme d'argent, provenant du gouvernement fédéral, pour aider à payer les versements mensuels. On tiendra compte, bien sûr, des besoins locaux et des conditions du marché dans la rédaction du règlement qui régira la mise en œuvre du programme partout au Canada, de sorte que, dans toute la mesure du possible, tous les Canadiens en bénéficieront de façon équitable.

En tenant compte du règlement, on aura pour objectif de fournir aux familles à revenu modeste l'aide requise pour leur permettre des versements mensuels de 22 p. 100 de leur revenu ou moins. Autrement dit, l'achat d'une maison, soit le principal, l'intérêt et les taxes, ne coûtera pas plus de 22 p. 100 de leur revenu. Ainsi, une famille qui compte deux enfants . . .

• (1700)

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiatives parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

Des voix: Continuez.

M. Basford: J'hésite à solliciter l'indulgence de la Chambre. Je suis arrivé au milieu de ma déclaration. Je la terminerai avec plaisir maintenant ou à huit heures.

Une voix: Bon appétit.

M. Woolliams: Nous accéderions volontiers à la demande du ministre, mais s'il n'en est qu'au milieu de sa déclaration, il écourterait considérablement en la continuant, l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui nous est si précieuse.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Il n'y a pas unanimité; le reste de la déclaration devra donc être remis à huit heures.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—DEMANDES DE DOCUMENTS

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT BRYDEN

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de ce qu'on nomme le rapport Bryden portant sur la révision de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, présenté au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en juin 1971.

—Monsieur l'Orateur, le présent débat porte sur une motion importante en soi, de l'avis de quelques-uns d'entre nous, car on y demande le dépôt de ce qu'on appelle le rapport Bryden. Mais le débat revêt une nouvelle importance aujourd'hui car on a laissé entendre qu'on était loin d'être satisfait de ce côté-ci de la Chambre, du moins en ce qui concerne la façon dont le gouvernement répond aux demandes de documents, et parce qu'au début de la